

ELECTIONS AVS DU 12 AU 14 JUIN 2023

VOTER POUR NOS CANDIDAT·E·S CGT, C'EST ESTIMER QUE L'IDÉAL EST LA SEULE ISSUE RAISONNABLE !



La CGT et les sites d'AVS

La CGT est présente dans **10 sites géographiques** sur les 11 que compte la société AVS : Thonon, Vélizy, Moirans RAD, Moirans LCD, Valence, Vendôme, le CSC, la Brelandière, Toulouse et Mérignac (le siège social d'AVS).

Les atouts CGT

Notre **présence** sur la quasi totalité des sites géographiques et dans tous les collèges électoraux de l'ouvrier·ère à l'ingénieur·e et cadre, ajouté à la diversité de nos candidat·es, nous permet par la **connaissance du terrain** d'être au plus près des salarié·es et donc de se faire le relais de ses inquiétudes, difficultés, revendications, etc. C'est un élément à prendre en compte dans le choix d'une liste : **la capacité à adresser le particulier sans négliger le général !**



La CGT et les collèges électoraux

La CGT présente des candidat·es ingénieur·es et cadres (**3ème collège**) dans 6 CSE sur les 8 concernés par les élections professionnelles : MIS, FLX-AURA, Vendôme, le CSC, Toulouse et Mérignac. Elle présente aussi des candidat·es ouvrier·ères au **1er collège** dans tous les CSE disposant d'un 1er collège (sauf Mérignac) ainsi que des candidat·es technicien·nes au **2ème collège** dans 7 CSE sur 8 : MIS, FLX-AURA, Vendôme, le CSC, la Brelandière, Toulouse et Mérignac.



La CGT et les sites regroupés

La CGT présente des candidat·es couvrant tous les sites géographiques aux CSE de **MIS** et de **FLX-AURA**.



Modalité de vote - représentativité

La représentativité des organisations syndicales est calculée au 1er tour des élections en s'appuyant sur les résultats obtenus uniquement par les titulaires.



Vote au CSE > Vote CSEC

Les salarié·es votent pour des titulaires et des suppléant·es aux **CSE** des différents établissements. Une fois élu·es les membres des différents **CSE** élisent les membres titulaires et suppléant·es du **CSEC** (Comité Social et Economique Central). on appelle ce processus : le suffrage indirect.



Modalité de vote - titulaire/suppléant·e

Les élections portent sur des titulaires et des suppléant·es. **N'oubliez pas de voter pour les deux !**

Voter massivement CGT nous permettra de fait de mieux vous représenter au CSEC !

Titulaire

LISTE B

1	CANDIDAT 1	•
2	CANDIDAT 2	•
3	CANDIDAT 3	•
4	CANDIDAT 4	•
5	CANDIDAT 5	•

Suppléant·e

LISTE B

1	CANDIDAT 1	•
2	CANDIDAT 2	•
3	CANDIDAT 3	•
4	CANDIDAT 4	•
5	CANDIDAT 5	•



Modalité de vote - panachage

L'outil de vote ne permet pas de voter pour des candidat·es de listes différentes (panachage). **Vous ne pouvez voter que pour une seule liste de candidat·es quel que soit le collège tant titulaire que suppléant·e !**



Modalité de vote - rature

L'outil de vote vous autorise à décocher des candidat·es (équivalent d'une rature). Néanmoins, **une rature = une voix de moins**.

LISTE B

1	CANDIDAT 1	•
2	CANDIDAT 2	•
3	CANDIDAT 3	•
4	CANDIDAT 4	•
5	CANDIDAT 5	•

Une liste est le résultat de plusieurs paramètres pour la composer (niveau d'engagement, disponibilité, ...). Et dans

le cadre d'établissements regroupés, c'est aussi le fruit de compromis entre les différents sites et les différents collèges. Une rature peut modifier en profondeur la structure de la liste, et pour les établissements regroupés cela peut avoir pour conséquence de priver un site d'élu·es CGT.

Interdit

LISTE A	LISTE B	LISTE C
1 CANDIDAT 1 •	1 CANDIDAT 1 •	1 CANDIDAT 1 •
2 CANDIDAT 2 •	2 CANDIDAT 2 •	2 CANDIDAT 2 •
3 CANDIDAT 3 •	3 CANDIDAT 3 •	3 CANDIDAT 3 •
4 CANDIDAT 4 •	4 CANDIDAT 4 •	4 CANDIDAT 4 •
5 CANDIDAT 5 •	5 CANDIDAT 5 •	5 CANDIDAT 5 •

Autorisé

LISTE B
1 CANDIDAT 1 •
2 CANDIDAT 2 •
3 CANDIDAT 3 •
4 CANDIDAT 4 •
5 CANDIDAT 5 •

Nous vous incitons à voter nos listes CGT intégralement et donc de ne pas décocher nos candidat·es.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES THALES AVS 12-13-14 JUIN 2023

Votez
CGT

Un syndicat indépendant
des directions !

La semaine prochaine vous allez élire vos représentant·es au Comité Social et Economique (CSE). Ces élu·es ont principalement deux rôles :

ECONOMIQUE

- Les conditions de travail (CSSCT),
- L'emploi, les salaires, votre évolution de carrière, les formations, la stratégie de l'entreprise, ...
- Plus d'élus CGT ? Elles et ils sont déterminé·es, mobilisé·es pour améliorer les droits, protéger la santé des salarié·es, prêts à des compromis, sans compromission, force de proposition dans tous les domaines : répartition des richesses, diversification de l'entreprise, ...

ASC

Ce rôle de Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC), mené par le nouveau bureau du CSE, lui-même élu par la nouvelle assemblée est chargé de piloter au quotidien les Activités Sociales et Culturelles.

Plus d'élus CGT sur la prochaine mandature, c'est agir sur trois axes :

Réduire l'empreinte environnementale des ASC

Faciliter l'accès du plus grand nombre : un CSE pour tous et toutes

Renforcer le lien social

Un travail collectif

- Les sections et les bénévoles,
- Les salarié·es AVS,
- Les salarié·es du CSE,
- Toutes les élu·es AVS, et des autres entreprises affiliées

Une méthode

- Réunions hebdomadaires avec les élu·es, et les salarié·es du CSE : construction d'un compromis,
- Des forums d'ici fin 2023 avec vous salarié·es AVS : quelle politique sociale ? quelle politique environnementale ?
- Rencontres bilatérales dédiées à la mise en œuvre de ces axes entre bureau, élu·es et toutes les sections et clubs

Des données

Pour prendre les bonnes décisions :

- Bilan économique (qui bénéficie, pas ou peu, des subventions ? des activités du CSE ? quelles marges budgétaires ? Etc.)
- Bilan carbone détaillé

Dans 3 ans, fusion des établissements : game over ou extraballe ?

Au lendemain des élections :

- Les CSE des établissements AVS de Vélizy, Thonon, Moirans Radiologie, Moirans FLX et Valence vont cesser d'exister, remplacés par un CSE MIS et un CSE FLX AURA,
- Va démarrer le compte à rebours pour les CSE de Mérignac, Toulouse, Châtelleraut La Brelandière, Châtelleraut CSC et Vendôme. **Dans 3 ans ils vont à leur tour disparaître au profit d'un CSE FLX (en absorbant FLX-AURA !) et d'un CSE AGS.**

Les signataires de l'accord qui permet cela, n'ont pas pris la mesure de l'impact majeur que cela allait avoir. Ils ont aussi oublié qu'ils n'étaient pas les propriétaires des CSE, que les CSE appartiennent aux salarié·es, et qu'ils n'avaient aucune légitimité à prendre une telle décision sans les consulter.

**Peut-on faire confiance à ceux qui ont signé un tel accord ?
Pour la défense de notre bien commun, votez CGT AVS !**